

MOUSTACHE

Vol. I No. 13 Publié par la Fédération 14 mars 69

D'un boucher à l'autre

Il n'y a pas tellement longtemps, M. Bill Boucher faisait des déclarations un peu partout dans les milieux anglais, qui le caractérisent assez bien.

"Pourquoi les étudiants de langue anglaise ne viendraient-ils pas à l'Université de Moncton? On leur donnerait un statut spécial- ils pourraient écrire leurs examens en anglais, etc..."

On sait qu'il n'existe aucune université de langue anglaise au Nouveau-Brunswick, qu'on a toujours supprimé le droit de parole aux Anglais, que le français, et cela depuis la Confédération, est la langue officielle au Nouveau-Brunswick. Et, M. Boucher, après avoir lu son livre d'histoire, a pensé qu'il fallait leur donner une chance.

Il est à se demander si M. Boucher, ce grand anglicisé, ne s'est pas trouvé un nouvel emploi à Fredericton par exemple. Ce serait bien dommage de perdre M. Boucher car il ne demeurerait, comme administrateur, à l'Université, que Bernard "Bon Voyage" Richard. Les hommes de confiance du Recteur le délaisseraient-ils? Verrons-nous un jour un Recteur ou trouverait-il ses idées, au Club Beauséjour?

En terminant, je vous prie, chers lecteurs, d'excuser mon cri de rage mais, je me retiens depuis trop longtemps.

Marc Bastarache

RENCONTRE F.E.U.M. v/s EXECUTIF

A la suite d'une résolution du Conseil de la FEUM, celui-ci a rencontré, mardi soir, à la Chambre Bleue des Chanceliers au Pavillon Taillon, l'Exécutif de l'Université de Moncton.

Etaient présents: Messieurs le juge Adrien Cormier, président du Bureau des Gouverneurs; Adélarde Savoie, recteur Gilbert Finn; Alferd Landry; Aurèle Arseneault, tous Gouverneurs et membres de l'Exécutif.

Du côté des étudiants on remarquait M. Paul-Eugène LeBlanc, secrétaire-général de la FEUM; M. Gérald Arseneault, représentant de Commerce; M. Réjean Losier, représentant des Arts; M. Réjean Daigle, représentant des Sciences; Mlle Antoinette Nowlan, représentante des Sc. Domestiques; Mlle Pauline LeBlanc, représentante des Sc. Hosp. et Mlle Carmelle Benoît, représentante des Sciences Sociales. On remarquait également la présence de M. Michel Blanchard, directeur de l'Insecte; M. Pierre Bluteau, rédacteur en chef de la Moustache; Mlle Irène Doiron, représentante de la Commission aux Affaires Universitaires; M. Georges Bouchard, trésorier de la FEUM, et M. Rodrigue Fergusson, membre du COSB et actionnaire de la Cie de Gestion Atlantique.

La rencontre était une session informelle de discussion où l'on discuta de sujets aussi variés qu'intéressants. Entre autres, la Commission O'Sullivan, les cours en Anglais à l'Université, la situation financière de l'Université etc.

La soirée fut des plus fructueuses grâce aux discussions franches et amicales; les étudiants ont même demandé à l'Exécutif de venir rencontrer les étudiants de l'Université en assemblée générale. On attend une réponse lundi.

Paul-Eugène LeBlanc,
secrétaire-général de la FEUM.

((((((((((())))))))))

N.D.L.R. Avez-vous remarqué notre nouvel entête; il est dû aux talents artistiques extraordinaires de Jean Paillard, directeur-adjoint du COSB (Comité d'Opération Sans-Boussole).

INFORMATION FEUMCOMMUNIQUE DE PRESSE DE LA FEDERATION DES ETUDIANTS
DE L'UNIVERSITE DE MONCTON INC.

Concernant les déclarations de M. Bill Boucher, chargé des relations publiques à l'Université de Moncton, parues dans les journaux il y a quelques jours, la F.E.U.M. dénonce ces mêmes déclarations et demande rectification où il y a lieu.

Premièrement il apparaît évident que le reportage de la conférence donnée par M. Boucher au Club Rotary n'est pas complet et donne lieu à des interprétations fausses.

Deuxièmement, nous considérons comme inopportunes certaines déclarations de M. Boucher. La F.E.U.M. rejette l'idée que l'Université de Moncton réserve un accueil si chaleureux aux étudiants anglophones et qu'ils y viennent avec un statut particulier. Le texte de l'annuaire se lit comme suit:

"Les étudiants anglophones qui désirent s'inscrire à l'Université de Moncton doivent posséder une connaissance suffisante du français pour suivre les cours. Si l'étudiant ne possède pas, au jugement du Comité d'admission, une connaissance suffisante de la langue française, il pourra combler cette lacune en suivant les cours de conversation française (FR-0500, FR-0700), pendant les sessions d'été précédant son admission à l'Université.

L'étudiant anglophone suivra les cours avec les étudiants réguliers mais il obtiendra un statut spécial lui permettant:

- 1) de considérer l'anglais comme langue première et le français comme langue seconde pour répondre aux exigences de son programme.
- 2) d'écrire ses examens et ses travaux semestriels dans sa langue maternelle.

"Le statut d'étudiant anglophone sera accordé aux seuls étudiants qui ont suivi un programme d'études s'adressant à des étudiants de langue anglaise."

La seule interprétation que nous lui prêtons est que les anglophones ne peuvent venir à l'Université de Moncton qu'avec des restrictions sérieuses et qu'ils doivent posséder un minimum de culture et de langue française.

Malgré tous les problèmes qui puissent exister dans les relations entre les Anglophones et les Francophones du Nouveau-Brunswick, la F.E.U.M. considère que l'ère de confondre droits et privilèges est nettement révolue. Dans cet esprit, nous ne pouvons que dénoncer les propos tenus par M. Bill Boucher.

Ces propos reflètent l'attitude de colonisés vis-à-vis leurs colonisateurs. Or la F.E.U.M. rejette et lutte contre tout statut colonial pour les Acadiens. Nous ne pouvons accepter d'accorder aucun statut particulier aux Anglophones tout comme les universités anglophones n'accordent pas de statut spécial à nous, Francophones. Car ce statut rendrait trop évident le caractère bilingue de notre université. Jugeant d'après l'exemple de l'Université Laurentienne, l'Université de Moncton deviendrait à longue ou à courte échéance "Moncton University". L'Université de Moncton demeurera une université uniquement FRANÇAISE et cela sans faire de courbettes aux Anglophones.

A cet effet, la F.E.U.M. se propose de demander à l'Administration de révoquer l'article de l'annuaire cité plus haut, et d'interdire aux étudiants Anglophones l'entrée à l'Université de Moncton à moins que ceux-ci se soumettent aux mêmes exigences que les étudiants francophones.

Toute autre politique ne serait qu'un pas de plus vers l'assimilation et l'anglicisation de l'Université de Moncton.

La Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton Inc.

INFORMATION F.E.U.M.

Présentation du memoire des étudiants et des professeurs à la Commission sur les relations entre les universités et le gouvernement mardi, le 18 mars de 11:00 à 12:00 a.m. à la Chambre du Chancelier (Chambre Bleue) du Pavillon Taillon (2ème étage).

Tous sont invités.

COMITE SPORTIF:

Voici les noms des 7 duchesses de la Semaine Olympique choisies dans chacune des facultés et écoles;

--Claudette Landry Psycho;
--Brigitte Robichaud Art;
--Jeanne Eve Commerce;
--Imelda Cyr Ecole Normale;
--Phyllis Boudreau Sciences Domestiques;
--Berthe Leblanc Sciences Hospitalières;
--Diane Pelletier Sciences.

Les trois (3) premières ont été choisies hier soir à l'Elucubratoire et nous ne connaissons pas encore les noms lors de l'impression de ce numéro de la Moustagne.

La Reine a aussi été choisie hier **soir** mais le secret sera gardé jusqu'à samedi soir, lors du banquet Athlétique à la Cafétéria.

[Decorative separator line]

ACTIVITES ACTIVITES ACTIVITES ACTIVITES ACTIVITES

Samedi soir prochain, le 15 mars, à minuit, au Cinéma
Paramount, Le CINE MINUIT présente un film d'Agnès Varda
LE BON HEUR

Prix d'entrée: étudiant: \$0.75
public: \$1.00

Information F.E.U.M.

Lors d'une réunion spéciale, la F.E.U.M. accorda un budget de \$600.00 pour les activités de la semaine Olympique.

Compte rendu de la réunion du Comité Centrale le 12 mars:

La F.E.U.M. accepta que le projet d'incorporation de l'Insecte soit laissé à la direction du journal.

Concernant la repartition des argents, les propositions suivantes furent acceptées:

Proposition 2:

Je propose que pour le premier semestre de l'année académique 69 - 70, la répartition des fonds fournis par les étudiants sous forme de cotisation au début de l'année académique se fasse comme suit:

Que la totalité des cotisations:

1- 40% soit remis à la F.E.U.M.

2- 40% soit remis aux facultés sous forme de "per capita"

3- 20% soit remis aux facultés sous forme d'un "per faculté", égal pour chaque faculté.

Proposé par: Richard Laurendeau.

Secondé par: Réjean Daigle.

En faveur: 4

Contre: 1

Abstention: 2

M. le Secrétaire Général s'est abstenu.

Proposition 3:

Je propose qu'on accorde un minimum de \$3.00 per capita pour '68 - '69 à chaque faculté et que du montant accordé aux facultés, on déduise la dette de chaque faculté à la Fédération.

Proposé par: Richard Laurendeau.

Secondé par: Réjean Daigle.

En faveur: 5

Abstentions: 2

M. le Secrétaire Général s'est abstenu.

Désormais, les services du corps de Police Etudiant seront vendus \$2.00 l'heure à l'Administration.

Dorénavant, le préposé aux Relations Extérieures choisira les délégations extérieures; celles-ci devront être ratifiées par le Comité Central.

Il fut accepté que la campagne de bon parler français s'étende à tout le Nouveau-Brunswick et que l'on demande à l'Université d'y participer.

Ratification du Secrétaire Général pour l'année '69 - '70:

Le Secrétaire-Général fut mandaté de présenter un rapport en septembre sur la politique des cantines.

La proposition suivante fut acceptée au sujet de la déclaration de M. Bill Boucher dans le Transcript du 5 mars 1969.

Proposition 12:

Je propose que l'on dénonce les articles parus dans des journaux au sujet de la conférence de M. Bill Boucher au club Rotary. Que l'on présente les faits comme suit:

- Information incomplète des paroles de M. Boucher par les journalistes.
- déclaration inopportune de M. Boucher.
- Et que la F.E.U.M. s'objecte à cet article et qu'elle demandera la révocation de cet article.

Proposé par: Réjean Losier.

Seconde par: Réjean Daigle.

En faveur: 5

Contre: 2

La F.E.U.M. exige également la dénonciation du Comité-Conjoint concernant la même déclaration.

La Fédération délèguera un observateur au Congrès d'Actions.

Aucun argent ne sera désormais perçu pour la construction du Centre Social.

Ratification des personnes suivantes aux postes d'officiers de la F.E.U.M. Inc.:

Bernard Gauvin - Affaires Exterieures.

Andre Lavoie - Comite d'information

Yvan Bouchard - Co-ordinateur des Comités.

~~~~~

Veuillez prendre note que les cantines de la F.E.U.M. fermeront le 15 avril.

-----

Avis aux directeurs de Comités:

Réunion très importante:

Il y aura reunion de tous les directeurs de comités jeudi soir, le 20 mars à neuf (9:00 p.m.) heures au local de la F.E.U.M. Inc.,

\*\*\*\*\*

ECOLE DES SCIENCES HOSPITALIERES:

Jeudi, le 13 mars 1969, lors des élections de la faculté des Sciences Hospitalières pour une présidente de faculté, Mlle. Alice Thériault (IIIe année) fut nommée à ce poste par le vote unanime de confiance des Etudiants.

Pauline LeBlanc,  
Présidente des élections.

\*\*\*\*\*

REUNION:

Reunion de la Commission des Affaires Universitaires, lundi le 17 mars à 7:30 p.m., aux pavillon des Arts, local 151.

~~~~~

Ne MANQUEZ PAS LE PROCHAIN CINE MINUIT:

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX LE BON HEUR
===== D'Agnes Varda.

LES ETATS GENERAUX:

Mon séjour à Montréal pendant les assises des Etats Généraux du Canada Français m'a permis de saisir une réalité, celle d'une situation précaire des minorités en dehors du Québec.

Pendant quatre jours, du 6 mars au 8 mars dernier, quelques 1378 délégués se sont penchés sur l'avenir de la francophonie au Canada. Contrairement à l'année précédente, les ateliers du Québec et celles des minorités travaillaient séparément. Les quatre grandes régions à savoir le Québec, l'Acadie, l'Ontario et l'Ouest tentèrent en vain de s'entendre sur des objectifs communs.

Du côté des minorités aucune proposition valable fut en mon sens adoptée. Malheureusement depuis toujours, les francophones minoritaires se contentent de compromis. On se berce d'illusions lorsque l'on croit encore à la survie de la minorité francophone du Nouveau-Brunswick établie dans les cadres actuels. Nous nous référons tout simplement, entre autres, à notre Université qui ne produit que des étudiants aptes à continuer leurs études dans des institutions anglophones. L'heure du choix passe. Le Québec heureusement, conscient du danger de l'assimilation, crée des institutions dont les structures leur sont propres. Ainsi l'écart s'en va grandissant entre notre Université et celles du Québec.

Les Etats Généraux du Québec recommande la création d'une commission dont le mandat consisterait à former une assemblée constituante. Celle-ci rédigera une constitution dans un délai de 12 mois après quoi un référendum permettra au peuple québécois d'accepter ou de refuser le projet. Nous applaudissons devant une telle initiative et nous espérons que nous saurons dès maintenant penser à la survivance de la culture française. Plus jamais nous devrions tolérer par exemple cette situation de baisse-pieds de notre administration pour obtenir des subsides des anglophones. Si nous ne pouvons faire autrement, acceptons consciemment et librement l'assimilation qui nous détruit déjà petit à petit.

Emilien Robichaud
Emilien Robichaud,
Arts IV.

page 11

A L'E L U C B R A T O I R E !

Samedi: "PETE PORTER"

Dimanche: DISCOTHEQUE.

Le CINE MINUIT présente samedi soir prochain (le 15 mars) à Minuit, au Cinéma PARAMOUNT:

ALL BONHEUR

LE B O N H E U R

LE B O N H E J R

Interprètes: J.-C. Drouot;

Marie France Boyer;

Claire Drouot.

Musique: Mozart.

prix d'entrée: étudiant: \$0.75
public: \$1.00

P.S. Il y aura aussi un court métrage intitulé: Sans Tambour ni Trompette, traitant de la disparition des ZOUAVES pontificaux du Canada.

((((((((((((((((((((((((((((((((((((((((((((((()))))))))))))))))))'')):

NE SAVIEZ-VOUS PAS QUE:

VOUS NE SAVEZ PAS GRAND CHOSE! ---

— Les divisions scolastiques de la liberté (liberté d'exécution, liberté psychologique, liberté morale, volonté individuelle) ne sont que des abstractions vis-à-vis d'une liberté qui ne s'intellectualise point, mais se découvre, s'éprouve lorsqu'on en perçoit l'activité créatrice sous-jacente à tous les groupes, l'effervescence continue." (extrait du discours du prochain recteur de l'Université de Moncton).

-- "L'Université s'attend à ce que les étudiants soient vêtus convenablement pour assister au cours. Les vêtements de sports ne sont pas considérés comme convenables." (Annuaire de l'Université de Moncton)

CARNAVAL CARNAVAL CARNAVAL CARNAVAL CARNAVAL CARN-

Le Club Récréatif Notre-Dame-de-Grâce de la paroisse de Parkton vous annonce qu'il tiendra son Carnaval d'Hiver à l'aréna Jean-Louis Lévesque, mardi le 25 mars 1969 de 7 hres à minuit.

Voici le programme de la soirée:

7:00 à 7:30 Hockey-- Bantam NDG v/s Midget NDG;

7:30 à 8:15 Hockey-- Old Timers v/s Club NDG;

8:15 à 8:45 Patinage pour les jeunes (prix pour le meilleur costume);

9:00 à 9:30 Couronnement de la Reine;

9:30 à 10:15 Patinage pour le public (prix pour le meilleur costume);

10:30 à 11:00 Ballon-Balai-- femmes mariées v/s JOC

11:00 à minuit: Danse sur Glace (Glacecothèque)

Prix d'entrée: Etudiant: \$0.50;

Adultes: \$1.00

--Il y aura aussi un prix de présence.

Tous ceux qui voudront se procurer un billet pour assister à cette soirée pourront le faire en se rendant au bureau de la F.E.U.M. ou encore en communiquant avec Monsieur Paul Duval, étudiant en première année de Commerce.

P.S. Pour encourager la reine de votre choix, achetez un billet maintenant.

!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Il Paraît que:

Monsieur Jean Cadieux et sa famille quitteront la belle ville de Moncton l'an prochain; Ils traverseront le grand océan Atlantique et s'établiront en France. Bon voyage à tous et restez longtemps !

Me Adélard Savoie se transformera bientôt en "jus de recteur" parce qu'il est pressé d'un côté par les étudiants et de l'autre par l'exécutif de l'Université de Moncton.